

L'hon. M. Fleming: La question de la forme des crédits est actuellement à l'étude au comité des comptes publics. La forme actuelle —et cela s'applique surtout au budget principal des dépenses—remonte à environ dix ans. Pour répondre à la question du député de Trinity, les crédits suivent simplement la forme en vigueur depuis dix ans. La question est à l'étude au comité des comptes publics, et comme j'ai une certaine responsabilité à l'égard de la forme sous laquelle les crédits sont présentés à la Chambre, le comité peut être sûr que je collaborerai entièrement avec le comité des comptes publics.

M. Cardin: Le ministre peut-il dire au comité si le gouvernement a l'habitude de liquider ces approvisionnementnements désuets par l'entremise de la Corporation des biens de la Couronne?

L'hon. M. Fleming: Oui, monsieur le président. Tout ce qui a quelque valeur, bien entendu, est liquidé par l'entremise de la Corporation des biens de la Couronne. Nous ne demandons pas mieux que d'en retirer quelque chose lorsqu'ils ont quelque valeur.

(Le crédit est adopté.)

Direction de l'aviation civile—

746. Contrôle de l'aviation civile, y compris l'exécution de la Loi sur l'aéronautique et de son règlement d'exécution—Crédit supplémentaire, \$58,000.

M. Fisher: Monsieur le président, on parle beaucoup depuis quelque temps, même si, à ma connaissance, la question n'a pas été discutée à la Chambre, de l'impossibilité où se trouve le ministère des Transports, par l'entremise de la présente Direction, je pense, de se faire payer par un certain nombre de lignes aériennes internationales à qui on fournit divers genres de services aux installations dirigées par la Direction de l'aviation civile. Jusqu'ici, rien n'indique qu'elle pourra parvenir à toucher cet argent. Je me demande simplement si le ministre est en mesure de nous faire un exposé quelconque de la situation et de nous dire s'il en coûte bien cher au ministère, tant en argent qu'en efforts, en ce qui concerne le service de ses employés, pour retracer ces gens.

L'hon. M. Fleming: Cette question, monsieur le président, fait présentement l'objet d'une étude de l'Association internationale des transports aériens. Je ne peux vraiment pas en dire davantage en ce moment. Ce crédit, naturellement, se rattache à des fonds avancés pour frais de voyage accrus, loyer de hangars à l'aéroport de Malton et formation d'inspecteurs de l'aviation civile.

(Le crédit est adopté.)

747. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Extension des objets du crédit 446 du budget principal des dépenses de 1960-1961, afin d'autoriser l'imputation sur ce crédit du coût des terrains achetés, au moyen de prêts prévus pour l'acquisition des terrains nécessaires à la possession de biens-fonds dans le voisinage des principaux aéroports-terminus afin d'empêcher l'érection de constructions représentant un danger à l'aviation et pour l'expansion future des principaux aéroports-terminus existants et futurs, y compris les installations pour parer à l'encombrement à ces endroits, \$1.

M. Fisher: Monsieur le président, si cela m'était permis, j'aimerais crier: «Auteur». J'aimerais connaître l'auteur du crédit qui se lit comme il suit:

Extension des objets du crédit 446 du budget principal des dépenses de 1960-1961, afin d'autoriser l'imputation sur ce crédit du coût des terrains achetés, au moyen de prêts prévus pour l'acquisition des terrains nécessaires à la possession de biens-fonds dans le voisinage des principaux aéroports-terminus afin d'empêcher l'érection de constructions représentant un danger à l'aviation et pour l'expansion future des principaux aéroports-terminus existants et futurs, y compris les installations pour parer à l'encombrement à ces endroits.

Le ministre voudrait peut-être nous donner une interprétation de ce crédit.

L'hon. M. Fleming: On me dit, monsieur le président, que l'auteur de cette composition est le solliciteur du Trésor.

M. Fisher: Qu'est-ce qu'il veut dire?

L'hon. M. Fleming: Par ce crédit, je ne demande pas d'argent supplémentaire. C'est l'un de ces crédits de \$1. On demande l'extension des termes de l'affectation inscrite dans la loi de subsides afin d'inclure de nouveaux services qui n'étaient pas prévus jusque-là. Dans le budget principal des dépenses, le crédit portait le numéro 491, et autorisait des prêts jusqu'à concurrence de 3 millions de dollars aux fins d'acquisition de terrains pour empêcher l'érection de bâtiments constituant un danger pour la navigation aérienne, en prévision de l'expansion future des aéroports. C'est un crédit annuel qui paraît dans le budget principal chaque année depuis l'année financière 1954-1955, alors qu'a débuté le programme de construction de grands aéroports. A l'heure actuelle, on possède, à l'actif du bilan, des terres d'une valeur totale de plus d'un million de dollars. On projette de transférer au compte courant le coût de ces terres qui ont d'abord été achetées par l'entremise du compte des prêts et qu'on n'a pas l'intention de revendre. C'est pour cette fin qu'on a besoin de cette autorité législative.

Comme je dis, il n'est question que d'un montant nominal de \$1. Il s'agit d'accorder l'autorité législative en vue de transférer ces terres au compte courant.

(Le crédit est adopté.)